

Préaurité

L'ODE a 6 ans, et encore tant à réaliser

03 > 09
rapport d'activité





03 > 09

sommaire

Présentation de l'ODE.....	4
Programmation et financement de travaux.....	10
Etude / Suivi de l'eau et des milieux aquatiques.....	11
Assistance technique et formation.....	14
Information et sensibilisation.....	26
Gouvernance de l'eau et coopération.....	28

L'Office De l'Eau Martinique

« La question de la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques, constitue un enjeu majeur pour le développement économique et social des Départements d'Outre-mer. En tant que législateur, j'ai participé à l'élaboration de la Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer du 13 décembre 2000, et ai proposé la création des Offices De l'Eau (article 51). C'est, je peux le dire, l'un des aboutissements de mon combat pour l'accroissement des responsabilités locales.

Ainsi, l'Office De l'Eau Martinique, créé en 2002, joue, un rôle fondamental en tant qu'organe fédérateur de la gestion globale de l'eau sur notre territoire.

Opérationnel en 2003, l'ODE agit notamment en tant que levier financier pour faciliter les actions de préservation de l'Eau, auprès des acteurs locaux (collectivités, entreprises, associations), des citoyens et également sur le terrain par la mise en œuvre de travaux. Durant ses 6 premières années, l'ODE a acquis une reconnaissance au niveau local, national et international. L'ODE est un établissement public local, jeune, en plein âge de raison, qui j'en suis sûr saura développer les compétences pour s'adapter aux évolutions futures. »

Claude Lise - Sénateur, Président du Conseil Général, Président de l'ODE



Présentation de l'ODE



Etablissement public local rattaché au Département, l'Office De l'Eau (ODE) s'est vu confié depuis 2002 la mise en œuvre et l'animation de la politique globale de l'eau à la Martinique.

Définie par le Comité de Bassin dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), l'action de l'ODE objective l'établissement d'une gestion raisonnée et solidaire des ressources en eau, et la préservation des milieux aquatiques.

Parce que l'eau est partout, et surtout dans la vie de chacun, la responsabilité de son avenir ne se conçoit qu'à l'échelle collective. Ainsi, la mission de l'ODE se concentre-t-elle sur 3 leviers majeurs : fédérer, informer, financer, et agit au regard de 3 idées fondamentales que sont le principe pollueur payeur⁽¹⁾, le principe de précaution⁽²⁾, et celui de la participation⁽³⁾.

Disposant d'un budget propre constitué par les redevances de bassin selon le principe « pollueur payeur », les redevances perçues par l'ODE sont ensuite « réinvesties » notamment sous formes de subventions aux porteurs de projets orientés sur la préservation durable de l'eau :

- > L'étude et le suivi des ressources en eau, des milieux aquatiques et littoraux et de leurs usages.
- > Le conseil, l'information voire la formation auprès des maîtres d'ouvrage pour l'intégration de la donnée « gestion de l'eau » dans les programmes de travaux.
- > L'amélioration des techniques d'assainissement, des réseaux d'alimentation en eau potable, l'installation de dispositifs d'économies d'eau.

(1) Le principe pollueur-payeur : les frais occasionnés par les mesures de prévention, de réduction, et de lutte contre les pollutions doivent être supportés par le pollueur (obligation de réparation des dommages fait à l'environnement). Conformément au Code de l'Environnement (articles L 213-10, L 213-13 à L213-20), l'ODE collecte les redevances sur l'eau : la redevance pour prélèvement d'eau en milieu naturel depuis 2005 et d'autres redevances depuis 2009 (pollutions...). Ces fonds permettent de financer des actions et des travaux de protection de la ressource Eau.

(2) Principe de précaution : compte tenu des connaissances scientifiques du moment, les incertitudes imposent l'adoption de mesures et d'interdictions visant à prévenir les dommages sur l'environnement.

(3) Principe de participation : chaque citoyen a accès aux informations et est associé à l'élaboration des projets environnementaux.

Historique

13 décembre 2000

Adoption de la loi d'orientation sur l'Outre-mer qui permet la création des Offices De l'Eau dans les DOM (équivalents des agences de l'eau de la France hexagonale).

10 juillet 2002

Création de l'Office De l'Eau de la Martinique, établissement public local rattaché au Département et présidé par le Sénateur Claude Lise, chargé d'améliorer la connaissance, de fédérer, de faciliter et financer les diverses actions d'intérêt commun dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

Un conseil d'administration se compose de 22 membres issus

- > des services de l'état
- > de représentants des collectivités territoriales (communes et intercommunalités, département, région)
- > d'usagers privés et professionnels,
- > d'associations
- > de personnes qualifiées.

A partir de 2003

L'Office devient opérationnel et recrute ses premiers collaborateurs : une directrice, une assistante, une responsable logistique. Puis rejoignent progressivement l'équipe, une directrice adjointe, une assistante, un vagueuembre...

2004

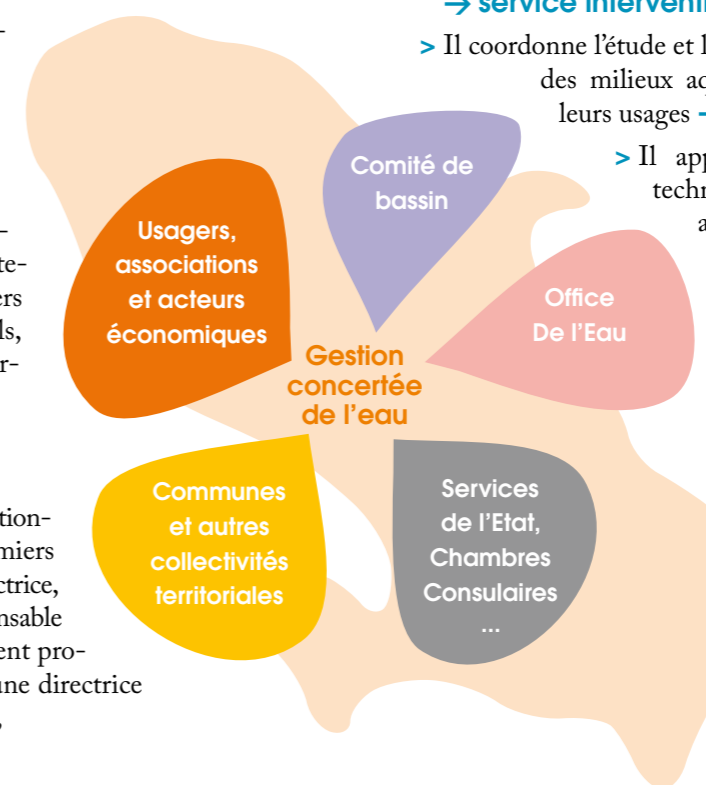
- > Une démarche importante est engagée pour la rédaction du 1^{er} Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI), ce dernier cadrant les actions de l'ODE au regard de la situation et des enjeux du Bassin, selon le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) voté en 2002 par le Comité de bassin.
- > Puis, le Conseil d'administration a arrêté en décembre 2004, le 1^{er} programme d'actions et la 1^{ère} stratégie d'aides de l'Office.

- > Un évènement positionne l'ODE Martinique dans le paysage international de la gestion intégrée de l'eau, l'organisation de la 4^{ème} Assemblée du Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB), rassemblant plus de 33 nations.

De 2005 à 2008

L'ODE se structure pour répondre au mieux à ses nombreuses missions :

- > Il met en place le principe pollueur-payeur pour collecter les redevances et financer plusieurs actions et travaux dans le cadre d'un programme pluriannuel → **service interventions.**
- > Il coordonne l'étude et le suivi des ressources en eau, des milieux aquatiques et littoraux, et de leurs usages → **service étude.**
- > Il apporte conseil et assistance technique aux maîtres d'ouvrages, aux collectivités et Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), informe et forme pour éveiller une conscience collective autour de l'eau → **service assistance technique et formation** → **service communication.**
- > Il mène un certain nombre d'actions de coopération internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.



2009

En février 2009 l'observatoire de l'eau est installé officiellement. Le nouveau SDAGE voté par le Comité de bassin en novembre 2009 entraînera courant 2010 l'adoption d'un second PPI (pour faire suite à celui de 2008). La création de la collectivité unique conduira certainement à une évolution des statuts des Offices jusque là rattachés aux conseils généraux.

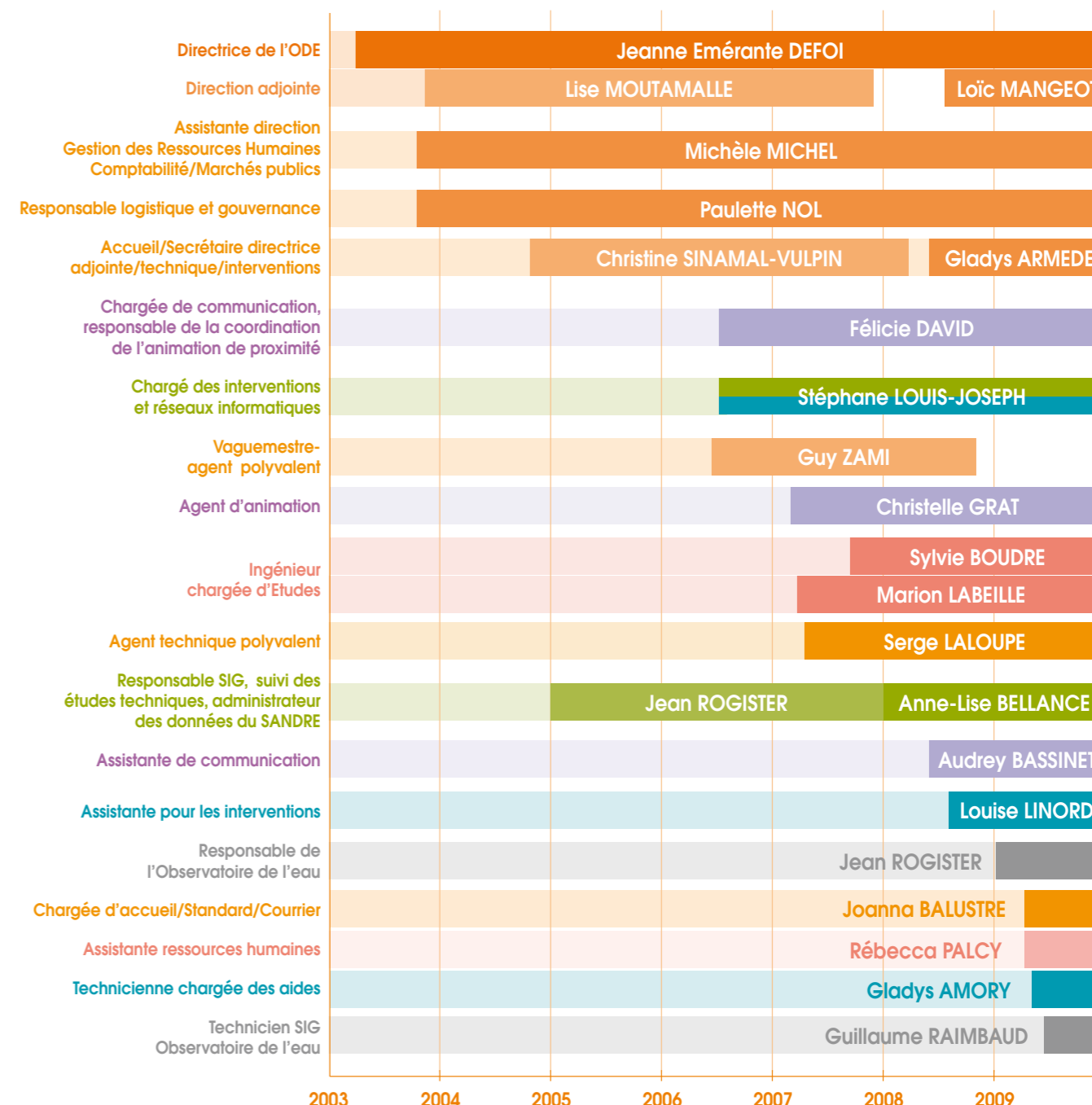
Organigramme

Aujourd'hui, l'ODE est organisé en 5 services opérationnels et assure par ailleurs l'animation de l'observatoire de l'eau :

- > Administratif
- > Technique :
 - Information et réseaux
 - Aides et redevances (intervention)
 - Études et formation
- > Communication



Schéma évolution des ressources humaines à l'ODE



Témoignage

« Installer, animer et positionner la légitimité du nouvel outil de gestion intégrée et solidaire de l'eau qu'est l'ODE dans la panoplie d'acteurs de l'eau en Martinique a été un véritable challenge managérial et un défi local.

Ayant pour but d'assurer la mutualisation des moyens et des actions, la mise en place opérationnelle de l'Office a généré une activité abondante et riche.

L'ODE a donc su conforter la conviction mondialement admise que l'eau est la clef

Jeanne Emérante DEFOI
Directrice de l'ODE



du développement, de la santé, (l'accès à l'eau et à l'assainissement constitue le point de départ du développement économique et social) et que les autorités locales constituent le niveau le plus pertinent pour une gouvernance efficiente et transparente des services d'eau et d'assainissement et pour la participation de tous les acteurs, notamment des usagers ».

Outre les redevances, les partenaires qui soutiennent financièrement l'ODE sont :

- > Le Conseil général
- > Le Conseil régional
- > Le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
- > Le Ministère de l'Outre-mer
- > L'Europe
- > Les autres ministères et établissements publics nationaux (ONEMA...)



Conseil Général de la Martinique



Programmation et financement de travaux

La solidarité territoriale en action

Le principe « pollueur payeur »,
base du fonctionnement de l'ODE

- > En mutualisant les moyens financiers issus de la collecte des redevances, l'ODE consolide un budget qui lui permet d'agir concrètement pour la préservation de la ressource Eau.
- > Sur 7 redevances en place au niveau national, 4 sont actives en Martinique et collectées par l'ODE. Les critères des 3 autres n'étant pas remplis sur notre territoire, ces redevances ont été votées mais ne sont pas appliquées.
- > L'ODE reverse ensuite les fonds collectés sous forme d'aides pour financer les actions de préservation au bénéfice des usagers et de l'environnement.

03 > 09

Collecte des redevances

Les redevances sont la concrétisation d'une solidarité territoriale entre les acteurs de l'eau, pour une meilleure préservation de la ressource.

Les 4 redevances collectées en Martinique :

mise en place 2005

Prélèvement sur la ressource en eau

Elle s'applique à tous ceux qui prélèvent de l'eau en milieu naturel ; trois types d'activités sont concernées : l'alimentation en eau potable (AEP), l'irrigation, les autres activités économiques et industrielles.

mise en place 2008

Pollution de l'eau

Toute eau après usage est considérée polluée. La redevance **Pollution domestique** concerne donc tous les usagers afin de participer à la lutte contre la pollution. Les activités professionnelles entraînant le rejet dans le milieu naturel s'acquittent de la redevance **Pollution de l'eau non domestique**.

mise en place 2008

Modernisation des réseaux de collecte

Les usagers raccordés à l'assainissement collectif (tout à l'égout) s'acquittent d'une redevance pour **Modernisation des réseaux de collecte domestique**. Les activités professionnelles entraînant un rejet par un réseau de collecte paient pour la redevance **Modernisation des réseaux de collecte non domestique**.

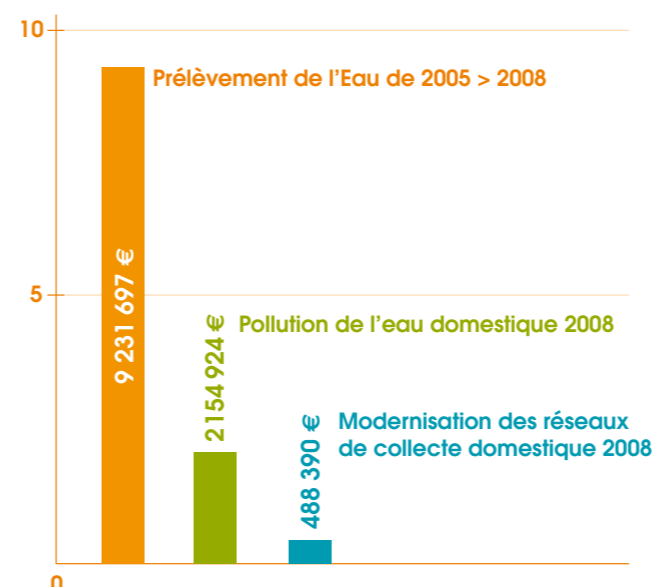
mise en place 2009

Pollutions diffuses

Répercutée directement sur les prix de ventes des produits phytopharmaceutiques, cette redevance contribue à la lutte contre la pollution de l'eau par les pesticides.

NB : Les redevances n'ayant pas cours en Martinique sont celles concernant le stockage d'eau en période d'été, les obstacles sur les cours d'eau et la protection du milieu aquatique.

Montant des redevances collectées

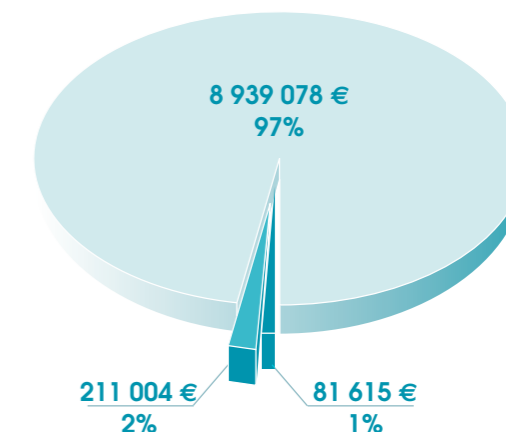


Modalités de la Collecte

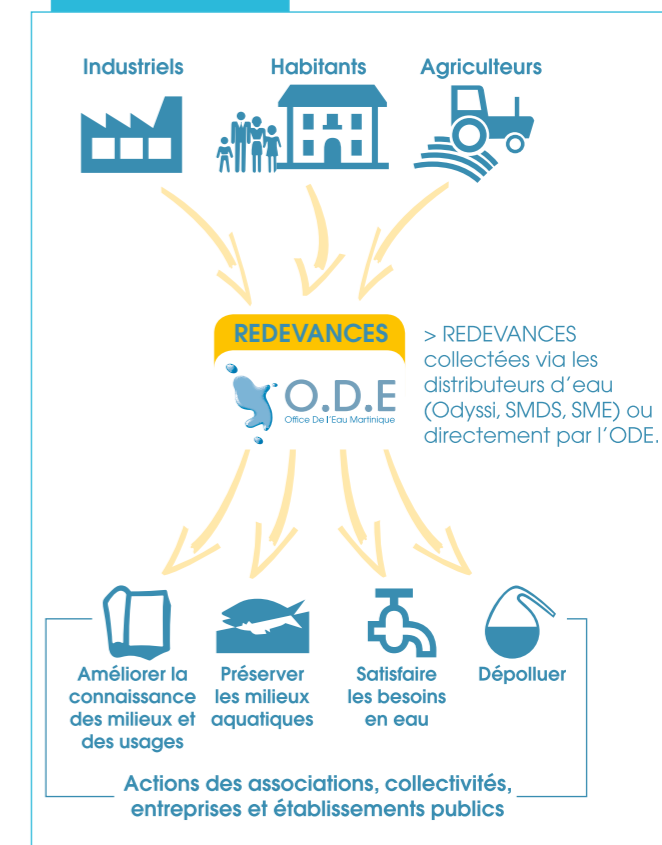
Collectées selon des taux et une procédure stricte définie dans le PPI (Programme Pluriannuel d'Intervention) de l'ODE, les redevances sont équitablement calculées en fonction des consommations et/ou de la pollution annuelle rejetée dans le milieu.

Collecte de la redevance «Prélèvement» (2005 > 2008)

- Irrigation (agriculture)
- AEP (alimentation en eau potable)
- Autres activités économiques (industrie)



Un effort collectif



L'effet redevance

Depuis la mise en place des redevances « prélèvement » en 2005, porter l'œil sur le bon fonctionnement de son compteur d'eau et modérer ses prélèvements d'eau en milieu naturel sont des attitudes montantes chez certains, la consommation en eau ayant de fait diminué.



Extrait Décret n° 2005-1541 du 9 décembre 2005

« Art. 1^{er}. - L'Office De l'Eau mentionné à l'article L. 213-13 du Code de l'Environnement est chargé du contrôle des déclarations des personnes assujetties à la redevance pour prélèvement d'eau. »

Témoignage



Stéphane Louis Joseph
Technicien «Eau et Assainissement» à l'ODE

« Dans le cadre de notre mission de contrôle, lors d'une visite de vérification des prélèvements sur une exploitation agricole pour la redevance, nous analysons plusieurs éléments, par exemple, l'autorisation de prélèvement délivrée par la préfecture, les index des compteurs, les numéros de compteurs, ainsi que le cahier de bord d'enregistrement des prélèvements au cours de l'année civile.

Tous ces éléments permettent d'aider l'exploitant à bien déclarer sa consommation d'eau servant de base au calcul de la redevance. En 2005-2006, 116 contrôles de ce type ont été effectués.»



Financement d'actions et de travaux

L'utilisation de la redevance, le financement d'actions et de travaux

Les fonds collectés par le biais de redevances sont de l'argent public qu'il convient ensuite d'affecter à la réalisation de programmes de travaux collectifs pour la protection de l'eau. C'est le Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI) qui détermine les priorités d'actions définies par le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux), le 1^{er} ayant été voté en 2004, puis révisé pour 2008-2010.

Objectif n°1 : La régulation et la diversification de la ressource existante.

Objectif n°2 : La maîtrise des pollutions industrielles, agricoles et domestiques qui détériorent les milieux aquatiques.

Objectif n°3 : L'amélioration de la connaissance des milieux aquatiques et le suivi de l'impact des pressions anthropiques.

Objectif n°4 : La structuration et la coordination de la gestion de la politique de l'eau et des données relatives à l'eau.

Chacun de ces objectifs vient nourrir une dynamique globale de projet visant l'information, la sensibilisation et l'éducation.

Concrètement, l'action de l'ODE se traduit par l'amélioration des techniques d'assainissement, la mise en place de dispositifs d'économies d'eau, par la réalisation d'études, de campagnes de sensibilisation, ainsi que par l'animation de l'Observatoire de l'Eau de la Martinique...

Témoignage



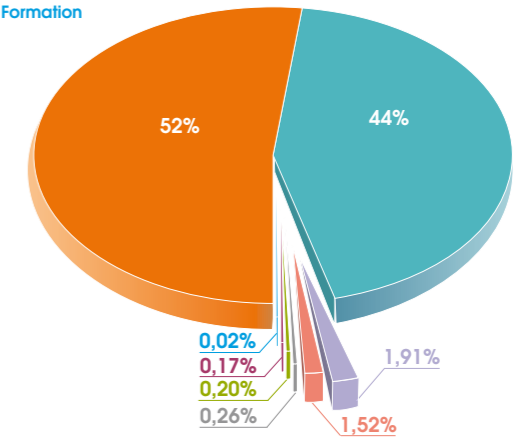
Dr Rose Rosette Présidente de l'AGPAM
Pôle animalier Martinique - SPA

« L'idée nous est venue, car nous avons de gros besoins en eau chaque jour, de mettre en place un système de récupération des eaux de pluie. Nous avons demandé à l'ODE de nous aider à installer un tel système.

Le dossier a été monté facilement et nous disposons aujourd'hui de 2 citernes de 6 500 litres chacune qui nous permettent de faire d'importantes économies sur notre consommation d'eau potable. »

Répartition des aides de 2005 à 2009

- Régulation de la ressource en eau (AEP : Alimentation en Eau Potable...)
- Maîtrise pollution (assainissement...)
- Démarche de territoire (gestion concertée)
- Communication, information et éducation
- Entretien et restauration des milieux aquatiques
- Diversification eau souterraine et superficielle
- Aides exceptionnelles
- Formation



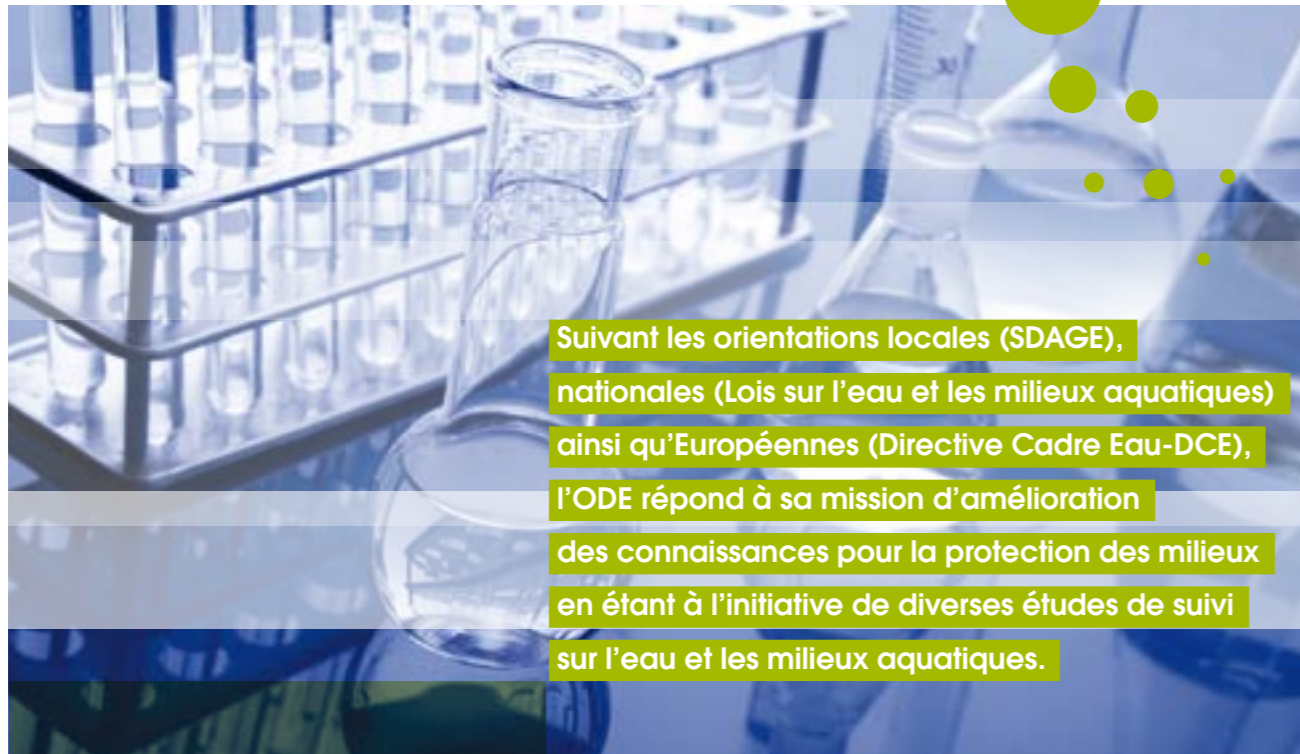
Total des aides versées de 2005 à 2009 : **11 423 886 €** dont **94 %** au secteur public (EPCI, communes, ...)

Aides accordées pour l'AEP et l'assainissement au secteur public (2005 à 2009)



AEP : Alimentation en Eau Potable
EPCI : Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

Étude / Suivi de l'eau et des milieux aquatiques



Suivant les orientations locales (SDAGE), nationales (Lois sur l'eau et les milieux aquatiques) ainsi qu'Européennes (Directive Cadre Eau-DCE), l'ODE répond à sa mission d'amélioration des connaissances pour la protection des milieux en étant à l'initiative de diverses études de suivi sur l'eau et les milieux aquatiques.

Un cadre pour l'action de l'ODE

Adoptée le 23 octobre 2000 et publiée au Journal officiel des communautés européennes le 22 décembre de la même année, la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) (n°2000/60/CE) du Parlement et du Conseil européens établit une politique communautaire dans le domaine de l'eau. En France, la loi n°2004-338 du 21 avril 2004 porte transposition de cette DCE.

Etablissant un cadre pour la gestion et la protection des eaux intérieures, elle a pour objectif de retrouver d'ici 2015 le « bon état écologique » des eaux de surface (cours d'eau, lacs, eaux de transition, eaux côtières) et souterraines (sauf dérogation).

Selon un premier objectif, la DCE reprend le cadre législatif de la gestion intégrée par bassin versant de l'eau en France (lois sur l'eau de 1964, 1992 et 2006), qui instaure les SDAGE, chargés de définir la politique et les actions pour l'eau pour une durée de 5 ans.

Puis, dans une vision plus prospective à échéance 2015, et pour une mise en cohérence à l'échelle européenne, la DCE ajoute au SDAGE des objectifs opérationnels par un programme de mesures détaillées avec modalités de suivi.

Selon des échéances fixées tant par la DCE que par le SDAGE, l'ODE définit son action dans le cadre de son PPI (Programme Pluriannuel d'Intervention).

L'ODE prend ainsi en charge la responsabilité d'améliorer la connaissance des milieux sur les plans écologique et physico-chimique, ainsi que sur les pressions anthropiques. La définition d'indicateurs adaptés au contexte local et l'instauration de réseaux de surveillance font également partie de cette mission. En Martinique, les SDAGE ont été définis par le Comité de Bassin, avec la DIREN (secrétariat du Comité de Bassin) et l'ODE à partir de 2004.

Animation des réseaux de mesure

Le suivi qualitatif et quantitatif de la ressource eau, s'effectue par l'installation de réseaux de mesure. Sur le territoire martiniquais, ces réseaux sont gérés ou accompagnés par différents organismes en fonction de leurs statuts et de leurs compétences :

- > **BRGM** (Géoscience pour une terre durable)
 - > eaux souterraines
- > **DIREN** (Direction Régionale de l'ENvironnement)
 - > aspect biologique (cours d'eau et littoral)
- > **Météo France, Conseil Général, DIREN**
 - > aspect quantitatif (risque inondation / sécheresse)
- > **DSDS** (Direction de la Santé et du Développement Social) > eaux de baignade et de consommation
- > **IFREMER** (Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la MER) > eaux et faune, flore aquatique

L'ODE assure la maîtrise d'ouvrage de certains de ces réseaux de suivi de la qualité de l'eau. Tout particulièrement, depuis 2007 dans le cadre de la DCE, l'ODE et la DIREN ont mis en place les réseaux de surveillance nécessaires à l'amélioration de la connaissance. Ces derniers permettant la création de référentiels locaux pour suivre l'état des milieux.

Les différents réseaux gérés et/ou financés par l'ODE :

- > Réseau de suivi de la qualité des eaux de source (bactériologie et pesticides), depuis 2004
- > Réseau concernant l'état des lieux de l'environnement piscicole, de 2005 à 2008
- > Réseaux DCE, depuis 2007
 - Réseaux de suivi de la qualité physico-chimique et bactériologique des eaux de surface (rivières)
 - Réseau de suivi de la qualité des eaux souterraines (physico-chimie et pesticides)
- > Réseau de suivi des pesticides, depuis 2007
- > Réseau de suivi de la contamination par le chlordécone des cours d'eau et de la faune aquatique d'eau douce (actions 2 et 5 du Plan Chlordécone), depuis 2008/2009
- > Réseau d'observation de la contamination chimique des eaux littorales (réseau ROCCH), depuis 2009

Quelques chiffres :

- > Réseaux de mesure DCE : 20 stations
- > Réseau de mesure des pesticides : 26 stations, 150 molécules recherchées
- > Réseau de suivi de la contamination des cours d'eau et de la faune aquatique d'eau douce (actions 2 et 5 du Plan Chlordécone) : 80 stations eaux et sédiments, 40 stations faune, 9 pesticides recherchés

LES ECHELLES DE MISE EN OEUVRE DE LA DCE POUR LA FRANCE

	Locale	Nationale	Européenne
2015			2015 > Atteinte des objectifs de la DCE
2014			
2013			
2012			
2011			
2010	2010 > 2 ^{ème} PPI		
2009	2009 > SDAGE révisé		
2008	2008 > PPI révisé		
2007			Déc. 2008 > Adoption du programme de mesures et du plan de gestion (révision du SDAGE)
2006	2006 > Bilan à mi parcours du SDAGE	2006 > Loi sur l'eau	
2005			Déc. 2004 > Achèvement de l'état des lieux
2004	2004 > 1 ^{er} PPI	2004 > Loi de transposition de la DCE	
2003			2003 > Identification des districts
2002	2002 > 1 ^{er} SDAGE		
2001			
2000			2000 > Adoption de la DCE

Mesurer pour protéger

Dans le cadre du suivi des actions du Plan Chlordécone, l'ODE assure la maîtrise d'œuvre et finance le réseau de suivi de la contamination des cours d'eau et de la faune aquatique d'eau douce (coût de l'action : 270 K€ sur 2008-2009).

Les données collectées depuis 2007 par le Réseau DCE des eaux de surface complétées par celles du Plan Chlordécone ainsi que celles des réseaux concernant les eaux littorales et la faune aquatique ont abouti à la mise en place de **mesures conservatoires d'interdiction de la pêche et de la commercialisation des produits de la mer, par l'arrêté de septembre 2009**. C'est le principe de précaution qui prévaut. L'ODE jouant alors pleinement son rôle de suivi des milieux.



Réseaux de suivi de la qualité des eaux de surface en 2009



Extrait de l'arrêté n°009-02960 du 22 septembre 2009

Article 1 : La pêche et la commercialisation en vue de la consommation humaine des espèces listées en annexe 1* du présent arrêté sont suspendues dans les secteurs suivants la décomposition des zones maritimes mentionnées à l'annexe 2*.

Article 2 : Les dispositions de l'article 1 pourront être revues au vu de l'évolution des connaissances scientifiques des analyses complémentaires réalisées ou des avis rendus par l'AFSSA en la matière.

Article 3 : Les décisions contenues dans le présent arrêté peuvent être contestées dans les deux mois qui suivent sa parution par recours contentieux devant le tribunal administratif de Fort de France.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture, les sous-préfets d'arrondissements, le colonel commandant le grou-

pement de gendarmerie départementale, le directeur des services vétérinaires, le directeur régional des affaires maritimes, le directeur départemental de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, le directeur régional des douanes, Messieurs les Maires des communes concernées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et affiché en mairie dans chacune des communes concernées.

*Extrait annexe 1 et 2 : Compte tenu de la détection de contaminations pour la faune de mer (10% des échantillons), la pêche en mer est interdite pour certaines espèces (langoustes, crabes, tyllapias, ...) dans les fonds des baies sablo-vaseuses (Gallion, Robert, François, Fort de France) et à l'embouchure des cours d'eau contaminés.

Extrait de presse sur l'arrêté de pêche

La pêche interdite dans les rivières et plusieurs baies

La contamination au chlordécone a conduit le préfet à prendre deux arrêtés, pour un an.

«La pollution par le chlordécone doit retenir l'attention». Cette petite phrase aurait-elle été prononcée hier, lors d'une conférence de presse à la préfecture? Non, elle a été écrite en 1980, par un chercheur de l'INRA, Alain Kermarrec. Il est le premier à avoir mis en évidence la contamination du milieu aquatique par le chlordécone. Presque trente ans après, l'attention de l'administration semble avoir été retenue... Par arrêté préfectoral, «la pêche est désormais interdite sous toutes ses formes» dans les rivières. La démarche ne s'arrête pas là : «la pêche et la commercialisation en vue de la consommation humaine» de certaines espèces sont interdites dans plusieurs baies semi-fermées, situées en aval de bassins versants contaminés par

le chlordécone (voir encadré). Langoustes, tilapia et thazards vont désormais pouvoir vivre en toute quiétude. Contaminés mais libres!

Contamination générale des rivières

Concernant les rivières, les résultats des dernières études sont sans appel. Sur 40 stations examinées, 96% des échantillons de poissons et crustacés sont contaminés, dont les deux tiers à plus de 50 microgrammes par kilo*. Certains crustacés ont montré des taux à plus 8000 microgrammes par kilo... Des animaux contaminés ont été retrouvés à des endroits qui n'étaient pas soupçonnés, comme au Carbet ou à l'Anse Céron par exemple.

Les quelques aquaculteurs d'eau douce qui restent (la moitié des aquaculteurs ayant été obligés de mettre la clé sous la porte, contamination au chlordécone oblige) peuvent continuer à produire, vu qu'ils nourrissent leurs poissons et crustacés de granulés du commerce. Les efforts se concentrent actuellement sur la poursuite des études et la recherche de cours d'eau non contaminés.

Les baies victimes de la pollution terrestre

Aux embouchures des rivières et des baies concernées par le deuxième arrêté préfectoral, les résultats ne sont pas vraiment brillants. Cela fait déjà quelques années que l'on savait les produits de la mer contaminés et toutes les études continuent à aller dans ce sens. La direction des services vétérinaires a mis en évidence plus

d'une dizaine de poissons et crustacés chlordéconés au delà de 50 microgrammes par kilo, sur 145 prélèvements effectués en 2008. Les fonds marins vaseux de ces zones seraient d'excellents vecteurs de la pollution venue de terre et les animaux se nourrissant de cette vase de bons clients pour le chlordécone.

La baie du Gallion semble particulièrement touchée et présente des records de contamination. Vu les fortes contaminations enregistrées, les «mesures de précaution» (un terme qui ne manque pas de piquant, avec trente ans de retard) ont donc été prises avant qu'un nouvel avis de l'Afssa soit émis, concernant les recommandations de consommation, ainsi que le renforcement des plans de surveillance et de contrôle. Cet avis devrait intervenir fin novembre.

Par ailleurs, la préfecture assure que «les espèces dans ces zones font l'objet d'une exploitation très marginale par la pêche professionnelle». Une vision que ne partage pas le Comité régional des pêches. Prévenue il y a peu de temps de la mise en place des arrêtés, Marie Adémar maugrée que «ce n'est pas aux marins pêcheurs de payer pour ceux qui ont pollué. Certes, une étude socio-économique va voir le jour, mais il aurait fallu la faire avant. On met encore la charrue avant les boeufs!» Après les agriculteurs et les aquaculteurs, ce sera donc au tour de certains pêcheurs de se retrouver sur le carreau à cause du chlordécone. Toutefois, certaines zones

désormais interdites à la pêche se confondent avec les zones de cantonnements (le cas du Robert). Pour la préfecture, «il convient pour le consommateur de s'assurer de la provenance des produits achetés en veillant notamment à effectuer des achats de produits de la mer locaux issus des points de débarquement identifiés auprès des professionnels de la pêche». C.E. ■

*Limite que l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments, Afssa, considère comme tolérable pour protéger la population du risque lié à une exposition chronique. Depuis l'an dernier, les denrées commercialisées ne doivent pas dépasser 20 microgrammes par kilo de produit frais.

Liste des espèces concernées

Baie du Gallion, Baie du Robert et Baie du François à Baie de Frégate, incluant la Baie de Frégate : crabe draguennelle (cirique de mer), langoustes blanche et brésilienne, thazard franc, tilapia, crevette, barbares de flaque ou argenté.
Baie de Fort-de-France : Crabe draguennelle, langoustes blanche et brésilienne, sardes à queue jaune, tilapia, barbares et crevette.
Embouchures des rivières entre Grand-Rivière et Marigot : Tilapia, barbares, gorette charbonnier.
Embouchure de rivière Roxelane à Saint-Pierre : Tilapia et barbares.



Témoignage

Corinne Figueras Chargée de mission «Milieux aquatiques» à la DIREN

La DIREN, via son service Eaux Milieux Aquatiques et Risques, et l'Office De l'Eau partagent un certain nombre de thématiques de travail et une vision commune de la mise en œuvre de la politique de l'eau sur le territoire de la Martinique.

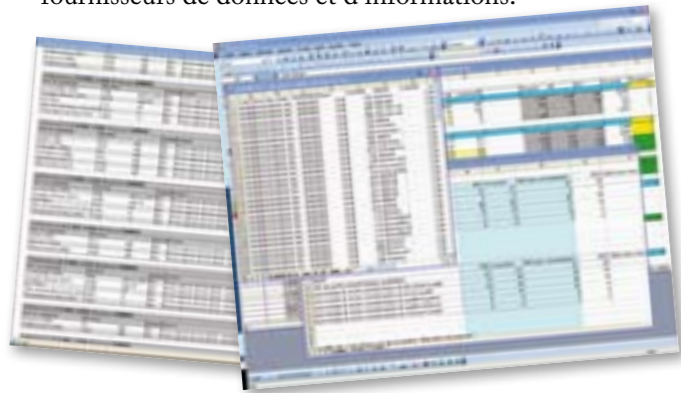
Nous avons été dans ce cadre amenés à collaborer très régulièrement sur une multitude de sujets liés à la connaissance et à la préservation des milieux aquatiques, de la mise en œuvre de réseaux de suivi communs au regard de la Directive Cadre sur l'Eau, à la réalisation d'études relatives à la contamination des milieux aquatiques par le chlordécone, en passant par la réalisation d'outils de bio-indication adaptés aux cours d'eau de Martinique.

Ce travail de concert pour l'aboutissement de nos projets communs se base sur une relation de confiance et une communication permanente.

La gestion des données

La gestion des données sur l'eau est effectuée par le biais de deux entités, le service SIG (Système d'Information Géographique) créé en 2005, et l'Observatoire de l'eau mis en place en 2008.

Le service SIG (gestion des données) gère et valorise les données sur l'eau de l'ODE et celles collectées auprès des partenaires (organismes publics, distributeurs,...). L'Observatoire, lui, regroupe près de 40 partenaires fournisseurs de données et d'informations.



Quelques cartes produites entre 2005 et 2009

- > Les cours d'eau et les sources de la Martinique
- > La délégation d'alimentation en eau potable (AEP) et de l'assainissement
- > Les pesticides dans les sources – étude DSDS
- > Les réseaux de mesure (DCE)
- > Le suivi du rétablissement de la distribution de l'eau potable après le passage de DEAN

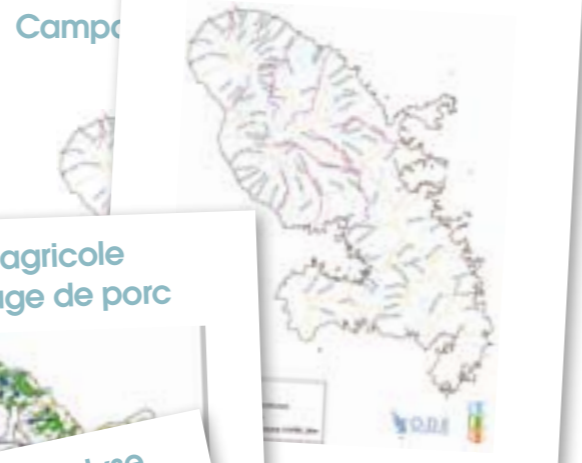
Le Système d'Information Géographique (SIG)

Le pôle SIG, au-delà de sa fonction d'outil de gestion et de valorisation des données, vise à apporter sa contribution à une gestion globale nationale de l'information sur l'eau notamment au regard du Système d'Information sur l'Eau (SIE) avec le SANDRE (Service d'Administration Nationale des Données et Référentiels sur l'Eau) qui normalise les données, dont le référent local est l'ODE.

Il collabore également au transfert au niveau européen des données de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) dont le référent local est la DIREN.

Toutes ces données sont valorisées sous forme cartographique, outils précieux et nécessaires à l'ensemble des acteurs concernés (70 cartes ont été produites depuis 2008).

Les rivières qui contribuent à produire l'eau potable



Sole agricole et élevage de porc



Campagne d'analyse bactériologique des sources en 2005



Délégation des services publics : Alimentation en eau potable.



Campagne de recherche de pesticides dans les sources en 2005



L'observatoire de l'eau

Initié en 2005 dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), l'observatoire de l'eau voit le jour en 2008, suite à l'adoption du Schéma Directeur des Données sur l'Eau Martinique (SDDE Martinique) qui précise ses modalités de mise en place et son organisation.

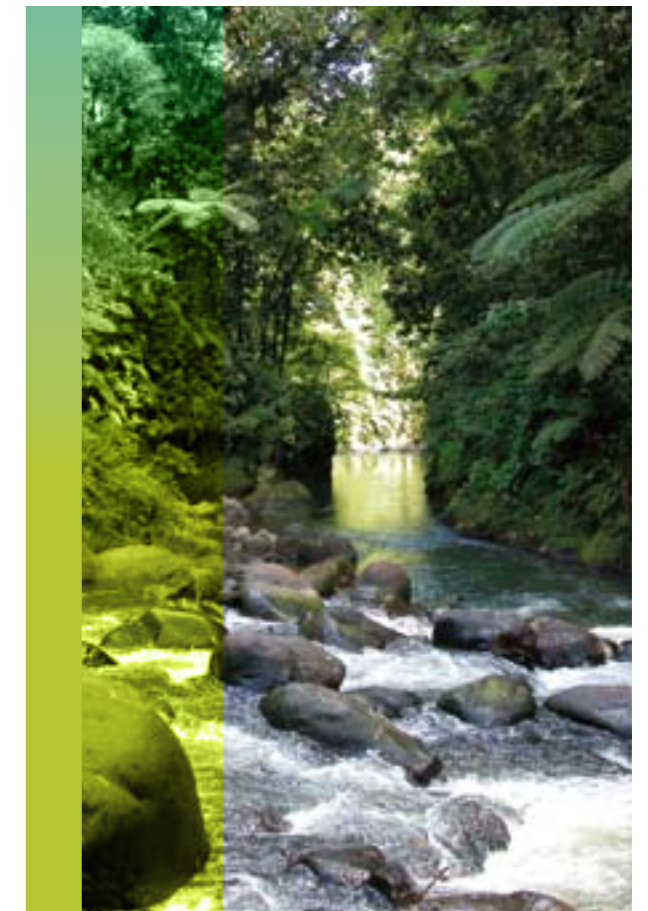
C'est l'ODE qui est désigné comme structure porteuse et qui en assure le secrétariat technique et l'animation.

Véritable projet partenarial, à l'échelle de la Martinique, il vise à un accès plus aisé aux données sur l'eau, un meilleur partage des données entre les différents acteurs de l'eau et une diffusion plus large d'informations sur l'état des milieux aquatiques, les actions entreprises et leur évaluation.

Il rassemble des services déconcentrés de l'Etat, des collectivités territoriales, des syndicats intercommunaux, des organismes de recherche, des associations, et vise aussi bien le grand public, les professionnels de l'eau que les décideurs.

Ses principaux objectifs sont :

- > Collecter les données des différents acteurs et les valoriser sous forme de produits et de services,
- > Diffuser des informations vulgarisées auprès du grand public,
- > Permettre la diffusion de données entre les partenaires, acteurs dans le domaine de l'eau, avec, éventuellement, un service de veille réglementaire.
- > Fin 2009, des démarches sont engagées pour la création d'un site internet portail d'informations sur l'eau, un annuaire des acteurs, et la réalisation d'un observatoire web du prix de l'eau à destination du Grand public.



Témoignage



Anne Lise Bellance

Responsable SIG à l'ODE

« Le service SIG gère les données et réalise des cartes qui complètent, illustrent des rapports ou des études sur l'eau. Différents types de cartes sont ainsi réalisées : cartes d'analyses, cartes d'aide à la décision ou encore cartes de valorisation pour la communication.

Les compétences SIG peuvent également être mises à disposition de partenaires comme la DSDS dans le cadre du suivi de la qualité des eaux de source.

Des cartes sont également réalisées sur demande particulière d'étudiants, de stagiaires, d'entreprises sur les sources et rivières de Martinique, les nitrates ou encore les réseaux de surveillance de la qualité des eaux. »

Le service SIG collecte, traite, stocke les données sur l'eau, qui sont valorisées sous forme de cartes et sur demande sont transmises aux acteurs locaux.

Amélioration de la connaissance et impacts sur l'eau et les milieux aquatiques

Pour répondre à la compétence « faciliter les diverses actions d'intérêt commun dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques » et de la mission institutionnelle « étude et suivi des ressources en eau », un programme d'actions et de travaux à mener et/ou à financer par l'ODE, est validé chaque année par le conseil d'administration (article R213-67 du Code de l'Environnement).

Ce programme concrétise l'implication de l'ODE pour la préservation de la ressource selon les objectifs « qualité » de la DCE.

Exemples d'études « Amélioration de la connaissance »

- 1_ Schéma de gestion rationnelle de la ressource en eau du bassin versant du Galion (2003>2006)
- 2_ Etat des lieux de l'environnement piscicole des cours d'eau de la Martinique (2005>2008)
- 3_ Etude d'exploitation sur la nappe d'eau du Lamentin de la CACEM (2006>2007)
- 4_ Définition des courbes Habitat Préférence (2007>2008)
- 5_ Méthodes alternatives d'épandage du lisier (2007>2009)
- 6_ Etude menée dans le cadre des actions du plan chlrodécone sur les cours d'eau et la faune dulcicole de la Martinique (2007>2009)
- 7_ Evaluation du potentiel hydroélectrique du bassin Martinique (projet de SDAGE révisé) (2007>2008)
- 8_ Audit environnemental (projet de SDAGE révisé) (2008)
- 9_ Etat des lieux des prélèvements pour l'irrigation à la Martinique - En partenariat avec la chambre d'agriculture (2008>2009)
- 10_ Caractérisation du transport solide en ravine et cours d'eau permanent et étude de la dynamique des transferts de pesticides dans les matières en suspension - En partenariat avec le CEMAGREF (2008>2009)
- 11_ Guide méthodologique de détermination des Débits Minimum Biologiques à destination des Maîtres d'ouvrages (2009)
- 12_ Etudes préalables à la mise en œuvre de la redévance pollution d'origine non domestique (2009)
- 13_ Vulnérabilité et risques de pollution des sources de Martinique - En partenariat avec le BRGM et la DSDS (2009)



État des lieux de l'environnement piscicole

Étude préliminaire du Schéma Départemental de Vocation Piscicole 2005 - 2008

Dans le cadre des orientations du SDAGE un des principaux objectifs est de « favoriser la gestion piscicole et la pratique halieutique ». En 2005, la Martinique a donc décidé de se doter d'un Schéma Départemental de Vocation Piscicole ou SDVP, véritable outil de gestion des cours d'eau, approuvé après avis du Conseil Général et de la Commission de Bassin, par arrêté préfectoral.

Ce projet d'« État des lieux de l'environnement piscicole » est une étude préalable à la mise en place du SDVP.

Les objectifs sont de caractériser l'état des milieux et des espèces aquatiques, mais aussi les causes des éventuelles dégradations observées, ainsi que de déterminer les potentialités piscicoles des cours d'eau et de définir des préconisations guides pour la réalisation du SDVP (Schéma Départemental de Vocation Piscicole).

L'étude a été lancée au cours du mois de Juillet 2006. L'ODE, maître d'ouvrage, assure le suivi des travaux. La première phase correspond au recensement piscicole des cours d'eau sélectionnés.

Une étude complémentaire en partenariat avec la DIREN et l'UAG sur la détermination des « Courbes Habitat Préférence » a été effectuée en 2008 par une stagiaire (Louise Simonet). Elle a été suivie d'une étude sur le Débit Minimum Biologique engagée avec l'ONEMA.

L'ODE a joué un rôle fédérateur dans le cadre de ces études. Elles permettent de poser les bases indispensables pour réaliser un outil de gestion des milieux aquatiques (SDVP), reste aux acteurs concernés (Fédération de pêche, DIREN ...) à poursuivre la démarche.



Témoignage



Marion Labeille

Chargée de mission « réseaux DCE » à l'ODE

«Nos missions de suivi sur la qualité des cours d'eau et son évolution, permettent d'amener une réponse en termes de gestion à court, moyen ou long termes.

Avec les partenaires concernés, il s'agit de déterminer les mesures pertinentes à mettre en œuvre, de suivre leur efficacité, de réglementer certains usages, et de poursuivre les investigations vers tel ou tel domaine...

Pour chacune de ces missions des échanges permanents ont lieu entre institutionnels, scientifiques et chargés de mission, qu'ils soient de l'hexagone, ou des autres DOM.»

Assistance technique et formation

En respect du cadre posé par le SDAGE, la mission d'assistance technique de l'ODE consiste à faciliter la réalisation de projets participant à la préservation des milieux aquatiques.

- > L'ODE propose ainsi son assistance technique dans divers domaines (assainissement, préservation des milieux aquatiques, ...) aux communes et aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) qui ne disposent pas de moyens suffisants, et ce conformément à l'article 73 de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques.
- > La mission de formation a pour objectif d'apporter et de renforcer les compétences des acteurs, de professionnaliser et de structurer les filières du domaine de l'eau.
- > Jouant aussi le rôle de consultant, l'ODE accompagne divers projets et intervient au sein de comités de pilotage.

Assistance technique

Depuis 2003, l'ODE a donc accompagné, facilité ou coordonné un certain nombre d'actions liées aux enjeux de la gestion de l'eau.

Ci-dessous quelques exemples de projets suivis :

Les contributions techniques aux services de l'Etat, aux communes et aux syndicats > en cas d'instruction de dossiers sur les installations classées (Direction de l'Agriculture et de la Forêt au titre de la police de l'eau...), de pollution, d'inondation > pour la définition de programmes d'actions (charte environnement, Agenda 21, Contrat de baie, programme européen,...), > pour l'élaboration de documents d'urbanisme (Zonage assainissement, PLU, ...)

Les contributions thématiques :

- > **L'alimentation en eau potable (AEP) :** notamment avec le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable piloté par le Conseil Général - 2005, 2006, 2007, 2008
- > **L'assainissement :** accompagnement des SPANC, participation au SATA/SPANC (Service d'Assistance Technique à l'Assainissement / Services Publics d'Assainissement Non Collectif) piloté par la DSDS, à la définition du Schéma Directeur d'Assainissement, piloté par le Conseil Général
- > **Les milieux naturels :** l'inventaire des Zones humides piloté par le Parc Naturel Régional de la Martinique (PNRM) - 2004-2006, l'Actualisation des documents de gestion de la forêt domaniale réalisée par l'ONF-2008

Sans oublier : la rédaction d'avis sur l'adéquation ou non avec le SDAGE de projets d'entreprises privées ; tel a été le cas pour un projet concernant les déchets du BTP en 2009, ou l'étude d'impact d'une STEP en 2008

Zoom sur le SATA/SPANC

L'assainissement un enjeu primordial pour la qualité de l'eau en Martinique

Hugues Hodebourg, technicien à la DSDS

Véritable espace d'échanges, le SATA/SPANC permet d'aborder les dossiers difficiles et de s'accorder sur la procédure à mettre en place en matière d'ANC tout en assurant une veille réglementaire.

Depuis 2007, des projets ont été menés, tels que : l'étude des projets de la nouvelle réglementation ANC pour le Ministère, l'élaboration d'une fiche d'information destinée aux usagers (remise lors de la demande de permis de construire), une enquête « Assainissement » sur les zones de baignade, des observations sur le plan d'action national ANC (2009-2013), une formation pour les professionnels du bâtiment, une séance de travail sur bordereau d'élimination des matières de vidange, ...

Selon la mesure 50 du SDAGE « mettre en place les services communaux ou intercommunaux d'assainissement non collectif - ANC » ; l'ODE participe, avec les syndicats des eaux, au SATA/SPANC animé par la DSDS. Ce service intervient dans deux domaines : les SPANC et les matières de vidanges.

Le SPANC est un service des syndicats qui contrôle que les dispositifs d'ANC soient réalisés dans le respect des prescriptions réglementaires, qu'ils fonctionnent et soient entretenus correctement.

Les 5 SPANC de Martinique



La structuration de la filière de recyclage des matières de vidange

La structuration de la filière de recyclage des matières de vidange, dont l'absence est à l'origine de nombreuses pollutions, a débuté en 2004. Dans le cadre du PDED-MA (Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés) et du plan d'élimination des matières de vidange et des boues, les objectifs sont d'instaurer une filière d'élimination des matières de vidange organisée (en concertation avec les exploitants des STEP qui sont retenus pour le traitement des matières de vidange), de contrôler, de former et d'informer les professionnels de la vidange. Cette démarche a maintenant un cadre législatif, car un arrêté de septembre 2009, rend obligatoire l'agrément pour les vidangeurs professionnels.

Formation

Depuis fin 2008, en partenariat avec les acteurs locaux, l'ODE met en place des formations continues, à destination des professionnels de l'eau sur des thèmes comme l'assainissement non collectif, la récupération des eaux de pluie...

Ces formations permettent aux acteurs de se rencontrer, de se professionnaliser et d'actualiser leurs compétences suivant les évolutions techniques et réglementaires.

CHIFFRES CLÉS

Nombre de participants aux 4 sessions de formations 2009, organisées par l'ODE, la chambre des métiers et la DSDS :

- > 60 (plombiers, vidangeurs, architectes, agents municipaux...)
 - > Participants à la formation de la DAF : 20
 - > Participants à la formation du CNFPT : 15
 - > Participants à la formation OIEau - Rivière : 10
- Un total d'environ 100 personnes formées en 2009

FORMER LES PROFESSIONNELS À LA CONTRAINTE EAU

> En partenariat avec l'Office International de l'Eau (OIEau) et Centre National de Formation aux Métiers de l'Eau (CNFME), un Catalogue Caraïbes a été édité pour répondre aux besoins des maîtres d'ouvrage en matière de formation, initiative prolongée en 2009 par la mise en place concrète et le financement de plusieurs formations.

> En partenariat avec la DSDS et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, ont été organisées :

- 1 réunion d'information interprofessionnelle sur l'assainissement collectif.
- 4 sessions de 2 jours de formations à destination des corps de métiers concernés par les aspects réglementaires et techniques de l'assainissement non collectif et la récupération des eaux de pluie.

> En partenariat avec l'OIEau, une dizaine de professionnels ont pu bénéficier sur quatre jours d'une formation « Rivière » : restauration, entretien et aménagement d'un cours d'eau.

> En partenariat avec le CNFPT, un stage de quatre jours « Exploitation d'une station d'épuration à boues activées et filtres plantés de roseaux » a été mis en place.

Pour la formation organisée par la DAF, « Procédé Boue activée : Conception et dimensionnement des stations d'épuration », l'ODE a apporté son concours financier.

Enfin, dans le cadre du Réseau International des Organismes de Bassin, la perspective de la création d'un centre caribéen de formation sur les métiers de l'eau a pu voir le jour. Une étude de faisabilité devra être réalisée à moyen terme.

Témoignage



Sylvie Boudré *Chargée de mission*
« Formation et assistance technique » à l'ODE

« Le catalogue Caraïbes a été distribué à toutes les collectivités. Les formations prioritaires ont été mises en place sur le thème de l'ANC (enjeu important en Martinique, 2008 année internationale de l'assainissement) et de la récupération des eaux de pluie (demande des artisans, parution de textes de loi sur le crédit d'impôts pour l'installation d'un système de récupération des eaux de pluie).

Il a été décidé pour une bonne coordination de travailler avec des organismes de formation existants.

La question redondante est comment faire cela ici ? Où trouver ce matériel en Martinique ? Le but des sessions de formations sur l'eau est d'organiser, ici, des formations adaptées au contexte local. Un travail est effectué en amont avec les formateurs venant de Métropole pour qu'ils s'imprègnent : visite sur le terrain, rencontres avec les négociants de matériel, ... L'idée est également de répondre aux besoins des participants de façon concrète. Dans la salle de formation du matériel est exposé, les fiches techniques peuvent être consultées. La formation est illustrée de produits disponibles en Martinique. »



Conseil

En tant qu'organisme fédérateur, l'ODE, suit et est partenaire de nombreux projets liés à la gestion de l'eau en Martinique.

CHIFFRES CLÉS

Depuis 2003, ce sont près de 30 projets sur lesquels l'ODE a contribué en tant qu'expert. Entre 2005 et 2009, l'ODE a participé à plus de 250 réunions au titre de l'expertise.

Depuis 2003, l'ODE participe aux réunions de comités de pilotage ou autres organes consultatifs ou délibérants, tant au niveau local, national, européen que dans le cadre de la coopération caribéenne :

- > Conseil Général > GREPHY: Groupe Régional Phytosanitaire > MISE : Mission Interservices de l'Eau > Plan Chlordécone > Comité de bassin > GWP : Global Water Partnership > CWWA : Caribbean Water and Waste Association > IFRECOR (Initiative Française pour les REcifs CORaliens) > PFE (Partenariat Français pour l'eau - l'ODE est membre fondateur)

Le type d'intervention conseil relève de la demande d'instruction, d'avis, de propositions ou même de suivi, l'ODE est par exemple intervenu pour :

- > Le Caraïbe Hycos (programme caribéen de suivi hydrologique)
- > Les orientations du Cadre de référence stratégique national pour l'intervention des Fonds Structuraux (financements européens)
- > Le Schéma Martiniquais de Développement Economique du Conseil Régional
- > La Gestion Intégrée de la Zone Côtière de la ville du Robert
- > Les études de réalisation des réserves naturelles
- > La programmation 2009 des activités du BRGM (Bureau de Recherche Géologique et Minière), du CEMAGREF (Institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement), de l'IFREMER (Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer), de l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques).



Au niveau législatif, l'ODE a apporté sa contribution à la rédaction d'amendements au projet de loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA), à la création de l'Office De l'Eau Guadeloupe et également aux réflexions régionales sur la norme ISO 26 000 concernant la responsabilité sociétale et le développement durable.

L'ODE intervient aussi lors de séminaires en Outre-Mer et à l'étranger :

- > 1^{ères} assises de l'eau de la Nouvelle Calédonie - 2008
- > Journées de l'Eau en Guadeloupe - 2007 et 2009
- > l'EURO-RIOB en Roumanie - 2008 > RIOB en Hongrie - 2007 > Séminaire SDAGE à Mayotte - 2009 > Forum mondial de l'eau Mexico - 2006 > Forum mondial de l'eau Istanbul - 2009

Témoignage



Loïc Mangeot
Directeur adjoint à l'ODE

« La participation de l'ODE aux séminaires régionaux, nationaux et internationaux permet de faire connaître nos spécificités. Lors de l'euro-RIOB en Roumanie, il a été possible de rappeler les difficultés et les incohérences pour la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) : absence du Chlordécone dans la liste des substances prioritaires pour la qualité des eaux, absence d'indicateurs pour les mangroves et les récifs coralliens ... Ce séminaire a donc été l'occasion de plaider pour des adaptations de la DCE aux contextes de l'Outremer. C'est également, un temps de partage d'expériences afin de rechercher des axes de collaboration ou des solutions transposables d'un territoire à l'autre. A cet égard, l'ODE milite pour la mise en place d'un réseau des « îles-bassins ».

Information et sensibilisation



Le chapitre III du titre I^{er} du livre II du Code de l'Environnement est complété par une section 7 qui comprend les articles L.213-13 à L.213.20 qui définit les missions de l'Office De l'Eau.

> L'une d'entre elle est la formation et l'information dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques et de leurs usages.

L'Office De l'Eau compte en son sein une compétence intégralement dédiée à cette mission, un plan de communication autour de trois grands axes étant donc annuellement établi :

- > la communication de proximité
- > la communication institutionnelle
- > les projets stratégiques

Communication de proximité et Institutionnelle

Depuis 2003, l'Office De l'Eau s'est attaché à travailler à la sensibilisation de l'usager au travers de campagnes grand public et d'actions de proximité en communes, en milieu scolaire et associatif.

Le service communication donne ainsi une voix à l'ODE par la réalisation de différents supports d'information et de sensibilisation (brochures, expositions, émissions TV, site web,...) et la mise en place de partenariats selon des thèmes ciblés.

Chaque année de **grands rendez-vous Eau** sont donc pris avec le public, tels que la Journée Mondiale de l'Eau - JME et la Journée Mondiale de l'Océan - JMO.

Conformément au principe de participation, l'ODE joue donc le rôle de relais des informations institutionnelles sur l'eau et l'environnement.

En tant que maître d'oeuvre du SDAGE, en collaboration avec la DIREN, secrétaire du Comité de bassin, l'ODE **communique sur le SDAGE et la DCE**, par des campagnes d'information et de relation de presse.

Dans le cadre de la **mise en place des redevances et des aides**, sont orchestrées des campagnes d'information.

Pour le grand public : plaquettes d'informations diffusées via la facture d'eau.

Pour les mondes agricole et industriel : plaquettes sur l'ensemble des redevances non domestiques.

CHIFFRES CLÉS

Depuis 2004, **93** interventions dans des manifestations Grand public.

Depuis 2004, l'ODE est intervenu plus de **100** fois dans les médias, presse écrite, radio ou télé sur des thèmes divers : la gestion de l'eau, les journées mondiales, « plages et rivières propres », le prix de l'eau, les économies d'eau ...

Depuis 2007, des animations des **71** établissements scolaires, près de **6000** enfants sensibilisés.

En 2008, plus de **10000** documents (dépliants, affiches, objets de sensibilisation,...) diffusés.

Réalisation et mise en ligne du site www.eaumartinique.fr primé par les scoop d'or en 2008. **246 568** visiteurs uniques depuis 2006.



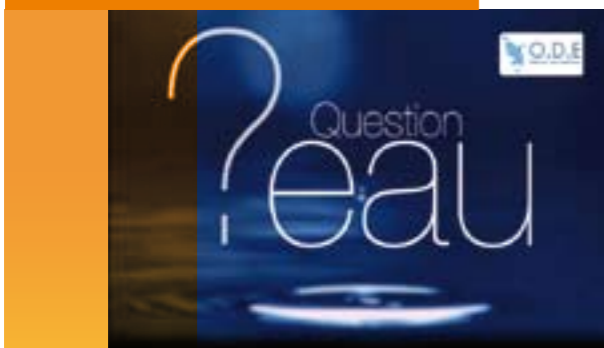
Stratégie de communication de l'ODE

	SAISON SÈCHE <i>Janvier à juin</i>	GRANDES VACANCES <i>Juillet à août</i>	SAISON HUMIDE <i>Septembre à décembre</i>
ACTION DE PROXIMITÉ	Quantité et qualité de l'eau, protection des milieux État des lieux, problématique, les pollutions, les gestes, préservation, entretien Milieux : Etat des lieux, problématique, préservation, protection, entretien		
COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE	Fonction des textes réglementaires (missions de l'ODE, DCE, SDAGE)		
PROJETS STRATÉGIQUES	L'économie de la ressource La situation hydraulique en carême, les réseaux, les économies, les stockages	La pollution des rivières et des plages	L'origine de la ressource Définition, problématique, captage, stockage et eaux souterraines ou superficielles

Les grands projets stratégiques

Les projets stratégiques sont des actions de sensibilisation à destination de différents publics, en partenariat avec les acteurs institutionnels, associatifs et privés.

LES PROGRAMMES TÉLÉVISÉS SUR L'EAU DIFFUSÉS SUR RFO-TÉLÉ MARTINIQUE



Passeport pour l'eau, diffusé en 2007, programme télévisé produit par l'ODE traitant, à la manière d'un carnet de voyage de la question de l'eau dans différents pays, un parallèle avec la Martinique illustrant le propos (reportages produits par Rémy Lunet).

En 2008, Question Eau a apporté aux téléspectateurs des informations sur l'eau et ses enjeux en Martinique. Diffusé chaque mercredi, à 18h50, cette émission de 6 min. a réuni environ 148 500 téléspectateurs sur la période « février-juin 2008 » (enquête Médiamétrie).

Depuis octobre 2009, le magazine Rue Wanakaera donne rendez-vous chaque mercredi à 20h10 à toute la Martinique. Coproduit avec l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), ce programme sensibilise aux gestes écologiques, en invitant chaque semaine une personnalité antillaise pour relever un défi éco citoyen. Un site web www.ruewanakaera.com et une page Facebook permettent de poursuivre le dialogue avec le public.



Rue Wanakaera
le magazine des gestes éco-citoyens

EXPOSITION «MANMAN DLO»

«Manman Dlo» est une exposition itinérante et interactive qui traite de l'eau dans son ensemble et plus spécifiquement de l'eau à la Martinique. Elle sensibilise à la fragilité de l'eau, à la nécessité de la sauvegarder et de la préserver pour les générations futures.

Cette exposition réalisée par le Carbet des Sciences avec le concours de l'ODE. «Manman dlo» connaît un excellent accueil auprès des écoles et du grand public : plus de 14 500 visiteurs l'ont vue.

LES OUTILS PÉDAGOGIQUES

Pour le public scolaire, l'ODE coordonne la démarche d'un Programme Pédagogique Eau, PPEau dont l'objectif est de créer et structurer des outils pédagogiques adaptés aux besoins.

Par exemple, en 2008, en partenariat avec le rectorat, des fiches activités ont été rédigées, sur des thèmes variés comme les cycles de l'eau (cycle naturel et cycle de consommation), les économies d'eau, la mangrove...

A force d'échanges avec le monde éducatif et associatif, un comité de pilotage a été formé pour accompagner le projet de création d'une malle pédagogique Maman-Dlo, sur le modèle de celle de Sololiya conçue par le WWF Guyane. Après une phase de test, les malles devraient être disponibles dans les écoles primaires en septembre 2011.

Témoignage



Christelle Grat
Animatrice « Eau environnement » à l'ODE

« Depuis 2006, les animations scolaires ont réellement évolué : les élèves mènent avec leur enseignant un vrai projet pédagogique. Elles sont inscrites dans des projets de classes, voir d'établissements.

J'observe une forte implication et une fidélisation des enseignants qui souhaitent aborder des sujets variés sur l'eau. Concernant les outils pédagogiques, Question Eau remporte un succès lors des diffusions en classe. Le traitement de l'information est court, précis et suscite le débat. »

LA FÊTE DE L'EAU

Les 17, 18 et 19 octobre 2008 s'est tenue la Fête de l'Eau, événement populaire visant à sensibiliser à la gestion de l'Eau par le partage d'expériences.

Cette manifestation s'est déclinée en plusieurs actions : séminaire professionnel, actions en communes, spectacle grand public.

Le dimanche 19, en clôture sur le Front de Mer de Fort-de-France, un spectacle féerie des Eaux a rassemblé près de 10 000 personnes.

PLAGES ET RIVIÈRES PROPRES, PEU À PEU FAIRE BOUGER LES COMPORTEMENTS



Depuis 2006, la campagne Plages et Rivières Propres travaille à l'évolution de comportements plus respectueux de la nature. L'objectif est d'informer et de sensibiliser aux pollutions intempêtes durant les grandes vacances.

Cette opération comporte trois axes :

- > une action médiatique, par la diffusion d'un spot, d'affiches, d'articles, de dépliants.
- > une action participative, par des actions de terrain avec les communes et les centres de loisirs, la distribution d'autocollants, de T-shirt ou de cabas ou encore une opération de gratuité des stations de lavage.
- > une action ludique, par des jeux quiz radios.

Témoignage



Communiquer sur l'environnement est un vrai challenge !



EKOCLAP

La Terre fut la grande héroïne du festival Ekoclap 1^{ère} organisé en juin 2009 par l'ODE et ses partenaires. L'occasion pour tous d'assister à la projection de Home, le chef d'œuvre du photographe Yann Arthus Bertrand, de courts métrages, de documentaires et de films d'animation.

Différentes projections pour le grand public et les scolaires, partout en Martinique : à Madiana (Schœlcher), au CMAC (FdF), au Jardin des Papillons (Carbet), à l'Excelsior (Sainte Marie) et à l'Atlas (Anses d'Arlet).



CHIFFRES CLÉS

- 6 éditions de la Journée Mondiale de l'Eau
- 3 éditions de la Journée Mondiale de l'Océan, avec une action de sensibilisation au milieu marin (nettoyage et découverte) pour près de 1000 collégiens, un appel à projet récompensant l'action « Océancitoyen » de l'association SEVE environnement, et un partenariat avec 5 clubs de plongée.
- 4 éditions de la campagne Plages et Rivières Propres
- Plus de 1000 participants à Ekoclap 1^{ère} en juin 2009, festival de films d'environnement.

Félicie David
Chargée de communication à l'ODE

« Monsieur tout le monde est plus préoccupé par son portable, sa voiture ou sa parabole que par son environnement, même si cela évolue.

Communiquer sur l'environnement est un vrai challenge ! L'objectif est de transmettre un message adapté à chaque public, via un vecteur de communication efficace. Ainsi, les projets de sensibilisation menés au sein de l'ODE permettent, d'une part, de réunir des personnes d'horizons différents, toutes usagers de l'eau, et d'autre part, la réalisation d'actions de communication variées et innovantes. Ces projets participent à l'évolution des comportements de chacun pour un mieux-être collectif. »

Gouvernance de l'eau et coopération



Mise en application du SDAGE

Le SDAGE, constitue un instrument clé pour l'amélioration de la gestion de l'eau et la préservation de l'environnement dans le bassin martiniquais. Le suivi de la mise en œuvre du SDAGE est l'un des importants volets de la mission de l'Office, notamment avec l'obligation de la Directive Cadre européenne sur l'Eau. Cette mise en œuvre se concrétise par les actions de l'ODE définies dans le PPI et par le financement d'actions et de travaux, à la demande du Comité de Bassin.

Calendrier du SDAGE



En 2007, l'ODE a réalisé le premier bilan du SDAGE pour faire état de l'avancement des 120 mesures permettant de juger du respect des cinq orientations :

- > Prendre en compte la sécurisation, la régulation et la diversification de la ressource pour répondre aux besoins sans porter atteinte aux milieux avec le souci d'un développement durable.
- > Améliorer la qualité des eaux dans un souci de santé publique, de qualité de vie et de sauvegarde de la vie aquatique
- > Sauvegarder, valoriser, restaurer et entretenir les milieux aquatiques continentaux, littoraux et marins
- > Améliorer la prévention et la gestion collective des risques au sein d'approches globales par bassin versant
- > Structurer et coordonner la gestion de la politique de l'eau et des données relatives à l'eau

Chiffres clés

- > Le SDAGE 2002 = **120** mesures pour la gestion de l'eau en Martinique
- > Le programme de mesures du SDAGE 2010-2015 = **64** mesures pour la gestion de l'eau en Martinique en adéquation avec l'échelle nationale et européenne
- > **10200** questionnaires remplis lors de la consultation du public en 2009

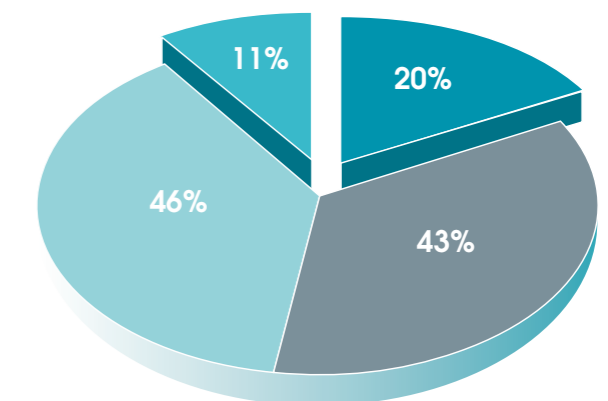
Le SDAGE est perçu par de nombreux acteurs comme un document de référence et fédérateur pour la gestion de l'eau en Martinique. Il donne une vision globale du bassin.

La rédaction du bilan met en évidence certaines limites (document non opposable au tiers, formulation peu précise, défaut de la police de l'eau...). L'ensemble de ces points rend compte de la difficulté d'appliquer le SDAGE et donc d'atteindre les objectifs qui y sont formulés. Ainsi, on constate que 17 % des mesures ne sont pas encore appliquées et 36 % sont juste entamées.

Cependant, en cinq ans, des progrès notables ont pu être observés. Quasiment 50 % des mesures ont été finalisées ou vont l'être.

Bilan SDAGE 2002

- Non démarrée (20%)
- Démarrée (43%)
- Avancée (46%)
- Terminée (11%)



Ce bilan a contribué à la rédaction du SDAGE révisé 2010-2015 adopté fin 2009 dont les cinq enjeux structurent la politique de l'eau :

- > Gérer l'eau comme un bien commun et développer les solidarités entre les usagers
- > Lutter contre les pollutions pour reconquérir et préserver notre patrimoine naturel dans un souci de santé publique et qualité de vie
- > Changer nos habitudes et promouvoir les pratiques écocitoyennes vis à vis des milieux
- > Améliorer la connaissance sur les milieux aquatiques
- > Maitriser et prévenir les risques

La consultation du public autour du SDAGE

Conformément aux dispositions de la DCE, le public doit être consulté sur les projets de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et les programmes de mesure. Cette consultation est encadrée réglementairement par les articles L212-2 et R.212-7 du Code de l'Environnement. La communication autour du SDAGE et de la DCE relève localement du comité de bassin, en partenariat avec son secrétariat technique à savoir la DIREN.

Une première consultation a été réalisée en 2006 sur les orientations fondamentales du SDAGE, notamment par les ambassadeurs bleus. En 2008, une consultation a été effectuée par la DIREN sur le projet de révision du SDAGE.

En tant que maître d'œuvre du SDAGE, l'ODE a accompagné cette consultation, considérant comme une priorité la nécessité d'informer, de sensibiliser et d'éduquer la population martiniquaise à la gestion et à la préservation de l'eau.

Ainsi, l'ODE a été partenaire au niveau financier (50% du budget, notamment l'envoi des questionnaires, l'achat d'espaces média, ...) ainsi qu'au niveau de la communication (formation des Ambassadeurs bleus, actions de sensibilisation).

Les citoyens ont donné leurs avis sur les projets élaborés au niveau local en remplissant notamment le questionnaire qui leur a été envoyé.



Témoignage



Madeleine de Grandmaison - Présidente du Comité de bassin, Membre du CA de l'ODE

«La gestion de l'eau bien commun, ressource naturelle à partager, protéger, conserver, est une nouveauté à la Martinique (1^{er} SDAGE 2002, SDAGE révisé 2009). La mise en œuvre du SDAGE ne pourrait se faire efficacement sans pour une large part l'adhésion des populations. C'est tout le mérite de l'ODE d'être un organisme performant, soucieux de la sensibilisation, de l'information, et plus généralement de l'éducation des usagers ; par ailleurs, lien entre population, élus et professionnels de l'eau, recherchant en permanence les outils et référentiels adaptés à notre insularité.»

Merci à Madame DEFOI et à son équipe.

Suivi des démarches de territoire

Priorité de l'Office De l'Eau, les démarches de territoire par bassin versant ont vu le jour ces six dernières années. L'office les soutient sur le plan financier, comme technique.

Ce mode de gestion est un atout majeur pour l'amélioration de la gestion de l'eau et de la préservation de l'environnement. En effet, il incite les différents partenaires à passer du statut de simple observateur à celui d'acteur à part entière.

Le contrat de rivière (ou de baie) est un accord technique et financier concerté. Prévu pour 5 ans de manière concertée entre les collectivités locales d'un même bassin versant (l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Général, les communes et leurs groupements, l'Office De l'Eau et les usagers (industriels, associations, pêcheurs, touristes, ...), il définit des objectifs et détermine les actions en faveur de la réhabilitation et de la valorisation des milieux aquatiques.

Ce contrat peut être considéré comme une volonté locale partagée, forte et affirmée, débouchant sur un engagement moral et financier.

3 démarches de territoire en Martinique :

- > Contrat de baie du Marin/Ste Anne, porté par la CAESM
 - > Contrat de baie de Fort de France porté par la CACEM
 - > Contrat de rivière du Galion porté par la CCNM
- A cela s'ajoute 1 démarche GIZC, Gestion Intégrée de la Zone Côtière de la ville du Robert

Le contrat de baie de Fort- de-France



Crédit : EGIS EAU - David Billaudeau

Le cas du bassin versant du Galion



Trois enjeux principaux pour le bassin versant de la rivière du Galion ont été identifiés :

- > gestion quantitative de la ressource
- > amélioration de la qualité écologique et chimique des cours d'eau avec un nécessaire lien terre/mer
- > reconquête des milieux aquatiques et valorisation patrimoniale



Pour faire face aux importantes difficultés d'approvisionnement en eau sur le bassin versant de la rivière du Galion en période de carême, une étude de type «Schéma de gestion rationnelle des eaux» fut menée par l'Office De l'Eau à la demande de certains acteurs locaux : Chambre d'Agriculture de la Martinique, Exploitation agricole du Galion, SMITOM, Gravillonord, SCNA (Syndicat des Communes du Nord Atlantique), Usine du Galion et de la Sous-Préfecture de Trinité.

L'étude menée en 2005, avait pour principal objet de dresser un état des lieux, d'établir un diagnostic des besoins en eau et des ressources disponibles. Celle-ci conclut à la **nécessité de mettre en place une démarche territoriale sur le bassin versant du Galion** tant la ressource en eau et sa gestion sont des facteurs limitant le développement du bassin.

Le contrat de rivière est apparu comme la démarche la plus appropriée à mettre en oeuvre.

Le **SCNA** a souhaité porter ce projet et l'a soumis au Comité de Bassin en juillet 2007. Depuis 2009, la maîtrise d'ouvrage du contrat de rivière est transférée à la CCNM.



Afin d'accompagner cette démarche, une aide de l'ODE a été attribuée au contrat de rivière, une subvention d'un montant maximal de 62 500 € sur cinq ans, soit 12 500 € par an à compter de 2008 pour la création d'une cellule d'animation.

Le contrat de rivière après sa phase de définition est donc à une étape clé, car après sa structuration, la cellule d'animation, pourra engager concrètement les actions sur le terrain (actions de communication, engagement de travaux...).

Après la mise en place de cette instance décisionnelle programmée en avril 2010, la prochaine étape sera la rencontre des acteurs locaux pour leur permettre de réaffirmer leurs attentes sur les actions à mener par le biais du contrat de rivière. Cela permettra au président du Comité de Rivière et à l'animatrice du contrat d'être à l'écoute et de s'approprier des problématiques existantes et voire nouvelles sur le bassin versant pour la définition des actions à inscrire dans le dossier définitif du contrat de rivière.

Témoignage



Danielle Marie-Louise

Chargée de mission «contrat de rivière» à la CCNM

« Le comité de rivière (CR) a été créé par arrêté préfectoral le 3 décembre 2007. Depuis les 36 membres le composant, n'ont pas été réunis. En 2010, afin de réactiver la démarche territoriale impulsée par les acteurs locaux, il est essentiel d'organiser la mise en place opérationnelle du comité de rivière. Ce sera l'occasion de nommer son président ainsi que le bureau restreint. Parallèlement, l'animatrice a en charge le suivi technique du contrat de rivière. Des études complémentaires à celles menées en 2005, doivent être lancées. L'assistance de l'ODE sera sollicitée pour sa connaissance sur les travaux menés par diverses structures sur les thématiques concernant le contrat de rivière ».

Le contrat de rivière du Galion



Coordination des actions à l'échelle caribéenne

La LEMA, en son article 86, légitime les premières actions de coopération caribéenne. Elle précise les conditions d'exécution de cette mission, à partir de 2008, dans ces termes : « dans le respect des engagements internationaux de la France et dans le cadre de conventions soumises à l'avis du comité de bassin, l'Office De l'Eau peut mener des actions de coopération internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, dans la limite de 1% de ses ressources, le cas échéant, et suivant les règles statutaires en vigueur pour chaque catégorie de personnels, avec le concours de ses agents ». Le développement de la Martinique, et notamment la gestion de ses ressources en eau, ne pouvant être dissociés de son espace régional caribéen, divers partenariats ont été lancés.

4 partenariats à l'échelle caribéenne, au titre de la coopération

Le Global Water Partnership



Depuis 2004, l'Office De l'Eau, en tant que représentant de la question milieu insulaire, est partenaire du Global Water Partnership.

A ce titre, l'ODE participe à la mise en place d'une démarche de gestion intégrée de la ressource en eau à l'échelle caribéenne.

Le projet Caraïbes Hycos

L'ODE a été sollicité par l'IRD pour être partenaire du projet Caraïbes Hycos.

Depuis 2002, en concertation étroite avec l'OMM (Organisation Météorologique Mondiale), et avec l'aide des collectivités territoriales de la Martinique, l'IRD travaille au montage du projet Caraïbes-HYCOS.

Les pays de l'archipel des Caraïbes qui ont exprimé leur intérêt à participer à ce projet Caraïbes-HYCOS sont : la Barbade, Cuba, la République Dominicaine, les Antilles Françaises (Guadeloupe et Martinique), Haïti, la Jamaïque, Trinidad et Tobago. Caraïbes-HYCOS, véritable Observatoire Régional, porte sur les ressources en eau d'un point de vue quantitatif mais aussi qualitatif, avec la prise en compte notamment des risques de pollution de la mer des Caraïbes.



L'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'environnement) Section Antilles Guyane



En 2007, l'Office a été sollicité pour animer le réseau régional de l'ASTEE, des contacts ont été établis avec le siège et les acteurs de l'eau au niveau local.

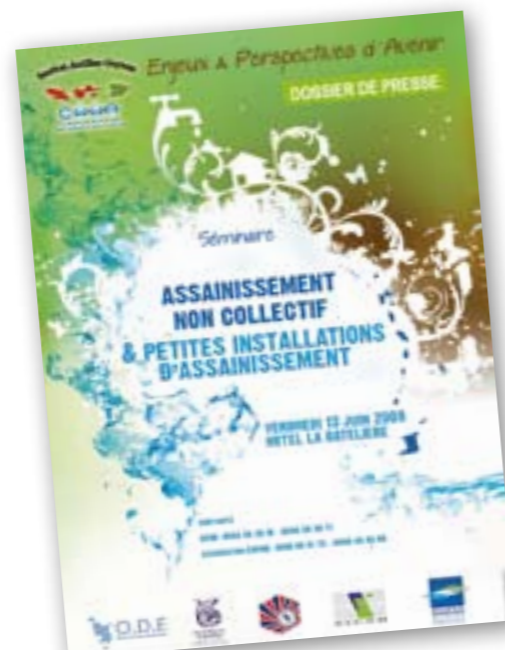
Cette association s'adressant principalement aux techniciens, le SICSM, plus important syndicat des eaux de l'île, a été identifié comme porteur de projet.

En octobre 2008, le séminaire assainissement en ouverture de la Fête de l'Eau, a permis une présentation de l'ASTEE aux acteurs concernés.



La CWWA

Depuis 2005, l'Office De l'Eau participe aux réunions de la section française en qualité d'adhérent et y apporte son expertise.



Adresses internet où trouver les documents ressources

L'ODE en vidéo : http://www.eaumartinique.eu/spip.php?rubrique41&id_section=2

PPI : http://www.eaumartinique.eu/spip.php?rubrique43&id_section=2

SDAGE : http://www.eaumartinique.eu/spip.php?rubrique56&id_section=6

Etudes sur l'eau en ligne : http://www.eaumartinique.eu/spip.php?article129&id_section=6

Festival Ekoclap : www.ekoclap.net

Emission Rue Wanakaera : www.ruewanakaera.fr

Sigles

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie

ASTEE : Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement

BRGM : Bureau de Recherche Géologique et Minière

CACEM : Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique

CAESM : Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud de la Martinique

CCNM : Communauté des Communes du Nord Atlantique

CEHI : Caribbean Environmental Health Institute

CEMAGREF : nommément Centre d'Étude du Machinisme Agricole et du Génie Rural des Eaux et Forêts, aujourd'hui Institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement

CNFME : Centre National de Formation aux Métiers de l'Eau

CWWA : Caribbean Water and Waste Association

DCE : Directive Cadre européenne sur l'Eau

DIREN : Direction Régionale de l'ENvironnement

DSDS : Direction de la Santé et du Développement social

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

GIZC : Gestion Intégrée de la Zone Côtière

GREPHY : Groupe Régional Phytosanitaire

GWP : Global Water Partnership

IFREMER : Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer

JME : Journée Mondiale de l'Eau

JMO : Journée Mondiale de l'Océan

LEMA : Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques

MEEDDAT : Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire

Lexique

Bassin versant : territoire qui recueille les eaux de ruissellement et d'infiltration alimentant une rivière. Il les concentre vers le point de sortie appelé exutoire. Le bassin versant est défini par le relief et délimité par les lignes de partage des eaux (lignes de plus hautes altitudes qui déterminent la direction d'écoulement des eaux de pluie).

Comité de Bassin : créé par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992. Il est composé de 33 membres : 8 représentants de l'Etat, 12 représentants des collectivités locales et territoriales, 9 représentants des usagers et de 4 experts désignés par le préfet. Il est consulté sur toutes les grandes questions se rapportant à la gestion de l'eau en Martinique et il élabore le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE). Le Comité de Bassin de la Martinique a été installé en septembre 1996.

Gestion intégrée de l'eau : gestion qui prend en compte l'ensemble les milieux naturels, des usages et des acteurs d'un bassin versant.

ONEMA : L'ONEMA (Office National de l'Eau et des milieux Aquatiques) : établissement public de l'Etat à caractère administratif, créé par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 et le décret d'application du 25 mars 2007, relevant du service public de l'environnement. Dans les

MISE : Mission Interservices de l'Eau

ODE : Office De l'Eau

Odyssi : Régie Communautaire de l'Eau et de l'Assainissement- Territoire de la CACEM (Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique)

OIEau : Office International de l'Eau

ONEMA : Office National de l'Eau et des milieux Aquatiques

PDEDMA : Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés

PDPG : Plan Départemental de Protection des milieux aquatiques et de Gestion des ressources piscicoles

PNRM : Parc Naturel Régional de la Martinique

PPEAU : Programme Pédagogique Eau

PPI : Programme Pluriannuel d'Intervention

PRP : Plages et Rivières Propres

RIOB : Réseau International des Organismes de Bassin

SATA/SPANC : Service d'Assistance Technique à l'Assainissement / Services Publics d'Assainissement Non Collectif

SCCNO : Syndicat des Communes de la Côte Caraïbe Nord Ouest

SCNA : Syndicat des Communes du Nord Atlantique

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SDVP : Schéma Départemental de Vocation Piscicole

SICSM : Syndicat Intercommunal du Centre et du Sud de la Martinique

SIG : Système d'Information Géographique

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif

UAG : Université Antilles Guyane

départements d'Outre-Mer en particulier, conformément à son programme de travail 2008-2010, l'ONEMA intervient au titre de la solidarité envers les DOM et COM en soutenant financièrement des investissements en eau potable ou assainissement et des études ou actions spécifiques.

Principe de participation : chaque citoyen a accès aux informations et est associé à l'élaboration des projets environnementaux.

Principe de précaution : compte tenu des connaissances scientifiques du moment, les incertitudes imposent l'adoption de mesures et d'interdictions visant à prévenir les dommages sur l'environnement.

Principe pollueur payeur : les frais occasionnés par les mesures de prévention, de réduction, et de lutte contre les pollutions doivent être supportés par le pollueur.

Programme de mesures (DCE) : ensemble de mesures déclinées sous forme d'actions précises, localisées, assorties d'un échéancier et d'une évaluation financière.

SPANC : (Service Public d'Assainissement Non Collectif) : il contrôle la réalisation des nouvelles installations et la qualité (entretien, efficacité,...) des installations existantes.